



- 1- Communiqué de presse
- 2- Déclaration CAPN 29^{ème} base
- 3- La régionalisation en marche sur l'Enseignement Professionnel
- 4- Communiqué de presse de la Martinique
- 5- Conseil d'administration
- 6- Bonification retraite sur Mayotte
- 7- Paru au BO



COMMUNIQUE DE PRESSE : MARDI 17 JUIN 2014

BILAN POUR UN GOUVERNEMENT : Y-A-T-IL UN AVENIR POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

Valoriser l'Enseignement Professionnel ! Tel est le programme du gouvernement ! Pourtant qu'en est-il ?



- La loi PEILLON donne la carte des formations des LP aux régions : pas d'inquiétudes nous a-t-on dit. Application : la région Franche-Comté dans un plan lycées, prévoit la fermeture de 5 à 8 LP. A l'arrivée ce sera 3 ! Réalité que le SNETAA redoutait. La mobilisation dans la région doit arrêter ce massacre programmé : rendez-vous le 27 juin. MOBILISONS-NOUS !
- La loi PEILLON réaffirme le collège unique et l'école inclusive ! Ce sont les SEGPA qui sont menacées de mort avec l'éclatement de la structure dans un tout inclusif où l'on oublie les jeunes et la remédiation de leurs difficultés par la pratique professionnelle. Des groupes de travail au Ministère de l'Education Nationale entérinent ces choix. Le SNETAA refuse cela. MOBILISONS-NOUS !
- La circulaire de rentrée organise l'application de la loi PEILLON avec le développement de l'apprentissage et la mixité des parcours et des publics : le campus des métiers en est l'illustration. Ce sont des menaces directes sur les

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

statuts des personnels mais aussi sur la réussite des jeunes. MOBILISONS-NOUS !

Le SNETAA constate donc que cette valorisation n'est qu'un prétexte pour détruire l'Enseignement Professionnel au sein de l'Education qui n'est plus Nationale !

La formation professionnelle est transférée aux régions et aux entreprises c'est-à-dire à des enjeux politiques et intéressés. Le SNETAA a toujours refusé ces logiques partisans au nom de la laïcité.

Le SNETAA appelle tous les personnels à refuser de nouvelles dégradations de leurs conditions de travail qui passent par la dérèglementation avec le développement de l'apprentissage en LP comme de tout refus de la mixité des publics et des parcours.

Le SNETAA ne se contentera pas d'inviter à résister mais à agir.



DECLARATION CAPN 29EME BASE DU 13 JUIN 2014

C'est dans un contexte extrêmement défavorable à l'enseignement professionnel que se déroule cette CAPN 29^{ème} base. Effectivement, les lois de refondation de l'école et de la formation professionnelle donnent les pleins pouvoirs aux présidents de régions qui, sous prétexte d'économies, en profitent pour annoncer des fermetures de LP entiers. Ce n'est pas acceptable ! Les expériences mises en œuvre ici ou là, risquent bien de donner des idées à ceux qui ne les ont pas encore eues ... C'est pourquoi, pour les PLP, le temps n'est pas à penser aux vacances sereinement, mais à mobiliser contre ces plans destructeurs.

Pour le premier point à l'ordre du jour, à savoir l'étude du tableau d'avancement à la Hors classe des collègues PLP :

Le SNETAA-FO rappelle que sa position sur la Hors classe n'a pas changé, et que cette promotion reste un des rares moyens de bénéficier d'une majoration de revenus, alors que le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Elle revêt donc une grande importance dans une période d'austérité, et quand elle n'est pas obtenue, elle est très mal vécue, opposant les collègues les uns aux autres ! Cette année encore, malgré un barème favorable à l'ancienneté plus qu'en métropole, le nombre de promus au 10^{ème} échelon est supérieur au nombre de promus au 11^{ème} échelon ! Le SNETAA-FO dénonce cette injustice flagrante ! Certains PLP qui n'ont pas pour autant démérité, se voient évincés.

De plus, le SNETAA-FO déplore cette année encore, que la 29^{ème} base ne prenne pas en compte les retards d'inspection que subissent certains collègues, par manque d'inspecteurs, en revalorisant leur note pédagogique, comme cela se pratique en métropole.

Concernant les détachements qui nous sont proposés aujourd'hui, plusieurs constats nous alertent :

- 79 demandes sur 111 concernent la discipline STMS (71 %) : c'est un nouveau mode de recrutement qui se généralise ! Le mouvement sera très vite bloqué si l'on continue comme cela, et aggravé par la multiplication des postes spécifiques ! Quel intérêt un non-titulaire a-t-il donc à passer le concours dans ces conditions ne lui laissant que peu de chances de rentrer dans son académie ?
- les demandes concernant les profs des écoles sont toujours très importantes, et sont le reflet d'un réel besoin de changer de métier pour un grand nombre

d'enseignants. Il nous serait à ce titre utile de connaître le nombre de PLP qui demandent un détachement et dans quel corps d'accueil.

Les élus **SNETAA-FO** vont se positionner en contre, sur vos propositions d'accueil dans l'Éducation Nationale, à partir du moment où l'entrée est prévue dans des disciplines et des académies bloquées pour nos collègues PLP titulaires au mouvement inter académique, à l'identique de l'an dernier.

Les élus **SNETAA-FO** renouvellent leurs interrogations sur des avis « favorables » donnés par le corps d'inspection, à des personnes n'ayant aucune expérience de l'enseignement et justifiés par la seule mention « semblent motivées » !

Enfin, le **SNETAA-FO** relaie l'inquiétude des collègues de Polynésie avec l'installation prochaine de commissions paritaires dans cette COM, dont ils craignent qu'elles soient moins impartiales que ce qui se fait au ministère aujourd'hui, étant donné le contexte politique présent sur place.

Les élus **SNETAA-FO** vous remercient de votre attention et profitent de cette CAPN pour remercier Mr Hermann de son professionnalisme et de la bonne ambiance qu'il a su mettre dans ces commissions paritaires qui se déroulent toujours dans un climat serein. Merci également au personnel de B2-4 et B2-3, toujours prompt à répondre à nos demandes et très disponible.



LOI PEILLON = REGIONALISATION CARTE DES FORMATIONS

REGION FRANCHE-COMTÉ : SUPPRESSION DE LP !

La région de Franche-Comté est-elle une terre d'expérimentation ou vise-t-elle (au moins sa présidente) à être première de la classe ? On se le demande !

En effet, après l'annonce précoce d'une prochaine fusion avec la Bourgogne, la Franche-Comté a mis en place, sous l'égide de sa vice présidente à la « formation tout au long de la vie », un **plan lycées** qu'elle qualifie d'ambitieux ! Un groupe de pilotage a été constitué, en excluant totalement les personnels enseignants. Des réunions délocalisées sur les « territoires » ont servi d'alibi de concertation, mais leur tenue a été faite dans la plus grande discrétion jusqu'à ce que la presse s'empare de certains éléments, retentissant comme une bombe : Si le plan vise à programmer des investissements lourds dans certains lycées, il fait apparaître également des scénarios visant à faire des économies liées à la baisse démographique et au trop grand nombre de mètres carrés par élève à entretenir à ce jour ! Pour ce faire, la région annonce que certains lycées qualifiés de « fragiles » pourraient fermer. Or ce n'est pas moins de 8 lycées professionnels (sur 23) qui sont cités : 2 par département ! Eh oui, les mètres carrés coûtent trop cher en LP ! Et seuls des LP sont dans le collimateur !

Après des **fusions** déjà réalisées (Audincourt, Luxeuil, Lure) et des **mutualisations** d'hébergement, c'est maintenant sous couvert de mutualisation des mètres carrés que des LP vont être rapatriés dans de grands lycées, premiers pas vers le **lycée unique** ou le futur « **campus** » appelé des vœux de nos gouvernants. Rappelons au passage que tout transfert de formation s'est toujours fait avec une perte d'effectifs, et que le risque est bien de fermer certaines formations après ces opérations faute de candidats !

- La notion de fragilité des établissements est basée principalement sur la diminution des effectifs depuis 2000 ! Or, la Région fait fi des réformes structurelles aboutissant à ce résultat (passage de BEP + Bac pro 2 en bac pro 3), fermeture au

passage de capacités conséquentes pour fonctionner à moyens constants, fermetures de filières pleines et offrant de l'emploi à la sortie.

- A ces causes s'ajoute la volonté affichée du recteur, obéissant à la commande ministérielle d'augmenter le passage d'élèves de 3^{ème} en seconde générale et technologique. Aujourd'hui cela met gravement en danger la voie professionnelle qui souffrait déjà d'une image bien peu valorisée.

Bien sûr les personnels des établissements visés se sont mobilisés et se mobilisent encore ! Le groupe de pilotage réuni le 5 juin a laissé sortir des informations, confirmées par le recteur lui-même aux établissements concernés par des fermetures, cela avant le vote du plan lycées au Conseil Régional en assemblée plénière le 27 juin ! **Mais à quel jeu joue-t-on ?** L'annonce de fermetures inévitables pour sauver d'autres établissements est vécue comme une mise en concurrence entre établissements les opposant les uns aux autres ! Et même si la Région dit garantir le maintien de l'offre de formation localement, là où il y a fermeture, elle ne précise pas sous quelle forme cette formation va être maintenue (apprentissage ? formation scolaire ? formation adultes ?) Rien ne nous permet d'être rassurés puisque les mêmes promesses ont été faites à Luxeuil où la fusion est effective depuis un an et où il y a annonce d'une fermeture de bac pro électrotechnique à la rentrée 2014 (alors qu'un moratoire de 3 ans avait été annoncé) ! Que penser de promesses de dirigeants qui n'ont souvent que des prévisions à court terme, celle des prochaines élections ! Alors les réactions des personnels, me direz-vous ?...

Depuis début mai, certains LP sont en grève lourde et cela continue ! Des pétitions circulent recueillant un nombre de signatures conséquent ! une intersyndicale LP s'est créée (SNETAA-FO, SNUEP FSU, CGT éducation, et SUD éduc) et des actions ont été menées (audience à la Région, manifestation bloquant la tenue du groupe de pilotage le 22 mai) et d'autres sont encore à venir puisqu'elle appelle à **une grande manifestation devant le Conseil Régional le 27 juin**, jour du vote en plénière du plan lycées en demandant son **retrait**.

Le SNETAA-FO avait annoncé ces effets dévastateurs de la régionalisation, des nouvelles lois de refondation de l'école et de formation professionnelle sur la voie pro ! Mais sans doute les sirènes d'autres centrales syndicales, attentistes et soi-disant réformistes suffisent-elles à brouiller les esprits et faisant le jeu de nos politiques, ce qui fait que bien souvent les personnels ne réagissent que lorsqu'ils sont touchés directement ! Le chacun pour soi nous tuera tous si nous n'y prenons garde ! Sauver la voie professionnelle, c'est d'abord y croire et savoir se mobiliser quand elle est attaquée ! On peut dire qu'en Franche-Comté, fermer 3 établissements comme il est annoncé pour la rentrée 2015, c'est ébranler sérieusement tout l'édifice de la voie professionnelle et c'est inacceptable !

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA MARTINIQUE :

LES NON-TITULAIRES VICTIMES D'UNE GESTION DRASTIQUE ET DISCRIMINATOIRE DU RECTORAT

Pour la 3^{ème} année consécutive malgré nos actions, dénonciations et recours, le rectorat de la Martinique, sous la houlette de son Secrétaire Général et de sa DRH (Directrice des Ressources Humaines), continue d'appliquer une gestion drastique et discriminatoire à l'égard des non-titulaires. Cela se vérifie notamment par :

- l'augmentation des contrats de vacance ;

- la multiplication des contrats courts prenant fin avant les congés scolaires (Toussaint, Noël, carnaval et Pâques) pour ne pas payer les collègues pendant les vacances ;
- le paiement tardif ;
- l'arrêt des contrats au 30 juin pour éviter de payer les mois de juillet et août ;
- la prise en compte insuffisante des dépenses effectuées pour passer les épreuves d'admission hors du département...

Cela est inadmissible !

L'académie de Guadeloupe ne pratique pas cette politique à l'égard des contractuels dont le contrat s'achève le 31 août au lieu du 30 juin, ce qui leur permet d'être rétribués normalement sur l'ensemble de l'année scolaire.

Le **SNETAA-FO** Martinique exige plus de considération pour les non-titulaires.

Au début de l'année scolaire 2013, le service des non-titulaires a connu des perturbations en matière de personnel pour assurer son fonctionnement normal ; cela a entraîné des difficultés qui semblaient s'estomper avec la bonne volonté des personnes nouvellement nommées dont nous saluons le courage. Nous espérons une rentrée 2014 plus organisée et plus juste, mais tout laisse à penser que la situation ne pourra pas s'améliorer.

En effet, suite à nos différentes interpellations et au mouvement de grève du mois de mars 2014, madame la Rectrice s'était engagée à faire réunir exceptionnellement la CCP (Commission Consultative Paritaire) des agents non titulaires, afin d'examiner les problèmes d'affectation, de contrat et de paiement. Malgré nos interpellations à ce sujet, jusqu'à ce jour il n'y a pas eu de réunion.

Nous exigeons du rectorat qu'il consulte davantage les commissaires paritaires légalement élus à la commission Consultative Paritaires des non-titulaires.

Nous demandons plus de respect pour les non-titulaires qui sont mobilisés et le resteront jusqu'à ce qu'ils obtiennent la garantie d'être payés en juillet et août. D'autre part nous exigeons le maintien de la durée du mandat des commissaires paritaires jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Le **SNETAA-FO** soutient toutes les actions légalement menées par les non-titulaires pour se faire entendre et respecter.

= CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE JEU DES CHAISES MUSICALES

La composition du Conseil d'Administration des EPLE, donc des Lycées Professionnels notamment, doit être modifiée par décret, avec entrée en vigueur cette prochaine rentrée scolaire.

En effet, l'organe décisionnel accueillerait désormais en son sein un représentant de la métropole quand « les compétences d'une région ou d'un département en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement des lycées ou des collèges sont exercées » précisément par elle.

Bien qu'il ne soit pas prévu de remettre en question l'équilibre entre les collèges de représentants (administration, personnels et élèves/parents d'élèves) au CA, l'arrivée de ce représentant de la métropole se ferait au détriment de la commune (ou de l'EPCI) accueillant l'EPLE, perdant ainsi un siège sur les 3 dont elle dispose encore.

Le **SNETAA-FO** s'interroge sur cette substitution de sièges. Elle risque de donner la part belle aux intérêts des communes regroupées plutôt qu'à ceux de la commune elle-même. Or, n'y aurait-il pas plus belle tentation pour une instance supra-communale que de s'interroger, par exemple, sur la nécessité de maintenir des établissements proposant les mêmes formations sur son secteur géographique de compétence ? Ce n'est pas un questionnement incongru quand à tous les niveaux de l'État, on cherche à

faire des économies ! Sans compter les autres velléités du même genre tout aussi funestes pour l'Enseignement Professionnel public initial et laïque...

Le **SNETAA-FO** continuera à se battre pour que l'offre de formation demeure riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire au seul bénéfice des élèves sans que les considérations d'ordre purement financier ne prévalent !

NON A L'ABAISSMENT DE LA BONIFICATION RETRAITE POUR NOS COLLEGUES DE MAYOTTE !

Le **SNETAA-FO** dénonce un des effets de la départementalisation de Mayotte sur la bonification des pensions de nos collègues¹. En effet, Mayotte étant devenu un département français, la bonification de 1/2 devrait disparaître pour être remplacée par 1/3. Concrètement, ceci se traduirait par une perte de 2 mois de bonification par an pour nos collègues.

A ceux qui seraient tentés de « supprimer immédiatement ce privilège », le **SNETAA-FO** réplique que cette bonification vise à compenser les difficultés de vie et d'enseignement à Mayotte. Nos collègues doivent relever plusieurs défis pour mener à bien leurs missions :

- s'adapter à un environnement socioculturel spécifique ;
- adapter leur pédagogie à un public hétérogène dans des classes surchargées (niveau d'illettrisme important, manque d'infrastructures scolaires...);
- turnover important des équipes pédagogiques.

Mayotte est un département jeune qui est confronté à d'énormes problèmes économiques et sociaux. Il est donc inapproprié de vouloir mettre en place cette réforme sans tenir compte de la fragilité du système éducatif actuel.

Contrairement à d'autres, le **SNETAA-FO** refuse de donner de fausses informations à ses adhérents et d'alimenter les rumeurs.

Le **SNETAA-FO** souhaite l'ouverture immédiate de négociations avec les différents ministères concernés (Fonction Publique et Education Nationale) afin de garantir un minimum d'attractivité pour Mayotte.

¹Le code des pensions (articles D.8 et R.11) prévoit que les fonctionnaires en poste à Mayotte ont droit à une bonification de 1/2 car Mayotte appartenait (avant sa départementalisation) à la 5^{ème} zone prévue par l'article D.8 (appelée Madagascar et dépendances, Comores).



PARU AU BO



Bulletin officiel n° 25 du 19 juin 2014

- Examens et diplômes

Calendrier des épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile

- session 2014 - arrêté du 13-5-2014 (NOR MENS1405569A)

- Certificat d'aptitude professionnelle

Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse : création : modification - arrêté du 19-5-2014 - J.O. du 4-6-2014 (NOR MENE1407279A)

Bulletin officiel n° 24 du 12 juin 2014

- Brevet d'études professionnelles
Création et modalités de délivrance du BEP spécialité « réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse » : modification - arrêté du 14-5-2014 - J.O. du 28-5-2014 (NOR MENE1407266A)
- Représentants des parents d'élèves
Élections aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - année scolaire 2014-2015 - note de service n° 2014-076 du 11-6-2014 (NOR MENE1412456N)
- Diplôme de compétence en langue
Calendrier des sessions 2014-2017 - note de service n° 2014-078 du 11-6-2014 (NOR MENE1412747N)

Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014

- Éducation prioritaire
Refondation de l'éducation prioritaire - circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 (NOR MENE1412775C)
- Orientation des élèves
Liste complémentaire des établissements retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième - arrêté du 19-5-2014 - J.O. du 24-5-2014 (NOR MENE1410234A)
- Concours et recrutements
Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2015 - note de service n° 2014-069 du 30-5-2014 (NOR MENH1410480N)

Bulletin officiel n° 22 du 29 mai 2014

- Procédures disciplinaires
décret n° 2014-522 du 22-5-2014 - J.O. du 24-5-2014 (NOR MENE1403411D)
- Établissements du second degré
Application de la règle, mesures de prévention et sanctions - circulaire n° 2014-059 du 27-5-2014 (NOR MENE1406107C)
- Certificat d'aptitude professionnelle
« Sellier-harnacheur » création et modalités de délivrance - arrêté du 29-4-2014 - J.O. du 21-5-2014 (NOR MENE1410043A).

